

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du **13 février 2018**
sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents : M. Joseph AMMANN - Mme Stéphanie BAUER - M. Alain BIETH - Mme Béatrice GNAEDIG - M. Jean-Luc GWISS - Mme Aniko JUNG - Mme Caroline KIEFFER - M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER - Mme Sandra WILLMANN

Absents : Mme Simone HARTER (avec procuration à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER) - Mme Elisabeth JAECK (avec procuration à M. Eric MULLER) - M. Alain KEITH (avec procuration à Mme Caroline KIEFFER)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes.

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 16 janvier 2018
3. Délibération rectificative - autorisation de liquidation de dépenses d'investissement
4. Vote du Compte Administratif 2017 du Service de l'Assainissement
5. Approbation du Compte de Gestion 2017 du Service de l'Assainissement
6. Clôture et transfert des résultats du budget Assainissement au SDEA
7. Travaux d'éclairage public
8. Equipement dans la salle de la synagogue
9. Equipement dans la salle socio-éducative
10. Débat d'orientation sur la collecte du verre dans le cadre du traitement des ordures ménagères
11. Point sur la situation financière de la Commune en vue des travaux à venir
12. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** M. Eric MULLER, secrétaire de la présente séance assisté par Mme Michèle KAPFER.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 16 janvier 2018

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2018.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du 16 janvier 2018.

**Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal
à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION
(Mme Stéphanie BAUER)**

3. Délibération rectificative - autorisation de liquidation de dépenses d'investissement

Arrivée en séance de Monsieur Jean-Luc GWISS à 20h13.

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

La délibération n° 8 du 12 décembre 2017 fixe le montant des dépenses d'investissement que le Maire est autorisé à engager, à mandater et à liquider jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce montant est fixé dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Or suite à une erreur matérielle, le montant indiqué pour le chapitre 21 - « Immobilisations corporelles » dans la délibération susmentionnée est erroné.

Aussi, convient-il de le rectifier comme suit :

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 340 969,79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de l'erreur matérielle figurant dans la délibération n° 8 du 12 décembre 2017 ;
- **VALIDE** la rectification du montant porté au chapitre 21 - « Immobilisations corporelles » qui est de 340 969,79 € et non de 367 815,70 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Vote du Compte Administratif 2017 du Service de l'Assainissement

Pour délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal désigne Mme Béatrice SCHNEIDER, Adjointe au Maire, comme présidente de séance.

M. le Maire se retire de la séance pour le vote du Compte Administratif 2017 du service de l'Assainissement.

L'assemblée, après avoir pris connaissance du Compte Administratif du service de l'Assainissement de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

◆ Dépenses	141 936,43 €
◆ Recettes	<u>296 748,72 €</u>
◆ Résultat	+ 154 812,29 €

Section d'investissement

◆ Dépenses	434 697,71 €
◆ Recettes	291 235,60€
◆ Résultat	- 143 462,11 €

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES : 11 350,18 €

- **APPROUVE** le Compte Administratif du service de l'assainissement de l'exercice 2017 présenté et arrêté comme ci-dessus.

**La délibération est approuvée à l'unanimité de 18 votants,
le Maire s'étant retiré de la salle lors du vote.**

5. Approbation du Compte de Gestion 2017 du Service de l'Assainissement

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE des comptes de gestion présentés par le Trésorier Principal de Brumath pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

CONSIDERANT que les opérations comptables ont été exactement décrites,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections du budget annexe du service de l'assainissement,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Clôture et transfert des résultats du budget Assainissement au SDEA

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-1-1 à L2224-2,

VU la délibération en date du 20 juin 2017 de la Commune de MOMMENHEIM portant adhésion au SDEA et transfert de sa compétence assainissement (collectif et non collectif) correspondant à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées et pluviales,

VU l'arrêté interpréfectoral en date du 2 janvier 2018 portant modification du périmètre et transfert des compétences du « Syndicat mixte des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle »,

CONSIDERANT le vote du compte administratif 2017 du budget assainissement de la Commune de MOMMENHEIM,

CONSIDERANT que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la Commune de MOMMENHEIM au Syndicat mixte des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle, il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe de l'assainissement collectif communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie,

CONSIDERANT que ces opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles et qu'il y a donc lieu de clôturer ce budget assainissement au 31 décembre 2017. A cette date, le comptable public procédera au transfert des balances du budget annexe sur le budget principal par opération d'ordre non budgétaire,

CONSIDERANT les résultats budgétaires de clôture 2017 du budget annexe de l'assainissement collectif de collecte des eaux usées définis comme suit :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 154 812,29 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : - 143 462,11 €

* *
 *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la clôture du budget annexe de l'assainissement collectif ;
- **AUTORISE** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal ;
- **APPROUVE** le transfert des résultats budgétaires de clôture 2017 du budget annexe de l'assainissement collectif de collecte des eaux usées au Syndicat mixte des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle comme défini ci-dessous :
 - Résultat de fonctionnement reporté excédentaire de + 154 812,29 €
 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté de - 143 462,11 €
- **DIT** que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectue via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 pour un montant de 154 812,29 € ;
- **DIT** que le transfert du solde d'exécution de la section d'investissement s'effectue via l'émission d'un titre sur le compte 1068 pour un montant de 143 462,11 € ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats susvisés sont inscrits au Budget 2018 de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Travaux d'éclairage public

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

M. Gérard MITTELHAEUSER présente les devis établis par la société REMOND concernant le remplacement de l'éclairage extérieur de l'église, ainsi qu'aux abords de la synagogue.

Le montant des aménagements proposés se monte à 2 984 € HT pour la pose de bornes à leds sur le parvis de l'église et à 1 192 € HT pour le remplacement des projecteurs au sol situés devant la synagogue.

Mme Stéphanie BAUER pose la question de la hauteur des bornes afin d'éviter qu'une personne trébuche. M. Gérard MITTELHAEUSER lui répond qu'il s'agit de 4 bornes de 80 cm de hauteur.

M. Joseph KUHN demande si des travaux d'éclairage sont prévus au cimetière. M. le Maire répond par la négative, les allées disposant déjà d'un éclairage latéral au sol. Mais, ce point fera l'objet d'un examen spécifique à étudier avec le fournisseur au vu des contraintes liées aux interventions des fossoyeurs.

* *
 *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à signer les devis de la société REMOND sise à Wingersheim Les Quatre Bans, pour un montant de 2 984 € HT, concernant le remplacement de l'éclairage extérieur de l'église, ainsi que pour un montant de 1 192 € HT concernant le remplacement des projecteurs situés aux abords de la synagogue.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Equipement dans la salle de la synagogue

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

Lors de la séance du 21 mars 2017, M. Gérard MITTELHAEUSER proposait de mettre en place une ventilation qui permette également le brassage d'air, afin de pouvoir réguler la température de la salle de la synagogue, notamment durant la période estivale.

M. Gérard MITTELHAEUSER présente les devis établis par la société REMOND concernant l'installation, d'une part, d'un extracteur d'air destiné à la petite salle et, d'autre part, de deux destratificateurs, dont les montants s'élèvent respectivement à 1 765,75 € HT et à 3 260 € HT.

Pour tenir compte de la remarque de Mme Aniko JUNG quant à la chaleur excessive en été dans la grande salle de la synagogue, M. le Maire propose d'installer concomitamment un second extracteur d'air chaud dans cet espace et de présenter le devis à la prochaine réunion.

Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER demande quels sont les délais d'intervention de l'entreprise. M. Gérard MITTELHAEUSER lui indique que les travaux devraient être réalisés sous six semaines.

* *
*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à signer les devis de la société REMOND sise à Wingersheim Les Quatre Bans, pour un montant de 1 765,75 € HT, concernant l'installation d'un extracteur d'air, ainsi que pour un montant de 3 260 € HT concernant l'acquisition et la pose de deux destratificateurs destinés à la salle de la synagogue.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9. Equipement dans la salle socio-éducative

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme Béatrice SCHNEIDER présente un devis de la société REMOND concernant l'installation de quatre sèche-mains dans la salle socio-éducative, dont le montant s'élève à 2 412 € HT.

Les agents communaux n'étant pas habilités à poser les sèche-mains en régie, le devis comprend la fourniture et de la pose de l'équipement dans les toilettes de la salle socio-éducative, dont 2 appareils d'une taille plus modeste dans les toilettes handicapés pour tenir compte de l'espace et des installations électriques existantes.

Mme Béatrice GNAEDIG soulève le problème de l'hygiène dans le choix de l'équipement. En effet, elle indique qu'il est reconnu que l'air pulsé généré par ces appareils accroît fortement la propagation des bactéries et donc la contamination de l'air ambiant. A partir de ce constat, elle s'oppose à ce choix. Mme Aniko JUNG abonde dans son sens.

Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER précise que cette proposition a été faite avant tout pour des raisons écologiques, l'utilisation étant occasionnelle et non quotidienne. Pour couper court « aux propagandes journalistiques », M. Alain BIETH propose de prendre l'attache d'un hygiéniste, afin d'obtenir un avis éclairé sur ce sujet. M. le Maire souhaite passer au vote pour départager les avis.

* *
*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à signer les devis de la société REMOND sise à Wingersheim Les Quatre Bans, pour un montant de 2 412 € HT, concernant l'installation de sèche-mains dans la salle socio-éducative.

**La délibération est approuvée avec 10 voix POUR
2 voix CONTRE (Mme Aniko JUNG et Mme Béatrice GNAEDIG)
et 7 ABSTENTIONS (M. Alain BIETH, Mme Simone HARTEK, Mme Elisabeth JAECK,
M. Alain KEITH, M. Jeannot KLEIN, M. Joseph KUHN et M. Eric MULLER)**

10. Débat d'orientation sur la collecte du verre dans le cadre du traitement des ordures ménagères

Rapporteur : M. Alain BIETH

La Communauté d'Agglomération de Haguenau s'est réunie le 21 janvier 2018 à Brumath pour une concertation sur la manière de collecter le verre sur son territoire. Elle demande aux communes qui dépendaient de la Communauté de Communes de la Région de Brumath de se prononcer sur le mode de collecte souhaité, sachant que le contrat de collecte actuellement en vigueur arrivera à échéance au 31 décembre 2018 et que le système actuel de collecte du verre, à savoir la collecte en porte à porte, par quinzaine, dans des caquettes d'une contenance de 30 litres, ne pourra pas être reconduit pour des raisons de prévention des risques professionnels encourus par les agents de collecte de la SITA soulevées par la CNAM au vu des recommandations législatives R437.

Un nouveau marché pour la collecte des déchets sera donc à conclure dès 2019 pour l'ensemble des communes relevant du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Deux solutions sont proposées : soit la collecte en porte à porte au moyen d'un bac à verre de 80 à 120 litres, soit le dépôt en Point d'Apport Volontaire (PAV) sous la forme de colonnes enterrées pour une question d'esthétique - l'équipement se fond ainsi dans le mobilier urbain - et d'atténuation des nuisances sonores.

La solution retenue doit prendre en compte :

- les contraintes environnementales : empreinte carbone (échelonnement des passages et contenance du réceptacle), développement durable, orientations ADEME, contrat d'objectif CITEO pour une délégation de service publique intégrant des mesures environnementales (grenelle de l'environnement), extensions des consignes de tri et biodéchets en 2022 (4 bacs de tri) ;
- les implications économiques : investissements, entretien et remplacement du parc, collecte, rendement, qualité du tri, refus de tri ;
- et les conséquences socio-économiques : évolution des mœurs et des usages, facilitations des sorties, déplacement, surcoût d'environ 10 à 15 € par an et par foyer pour le porte à porte, mesures d'accompagnement (changement des habitudes de consommation et de tri, distribution de sac de pré-collecte pour sécuriser le transport du verre).

D'autres paramètres interviennent dans la décision, notamment en termes de :

- implantation ; l'installation doit prévoir une emprise au sol entre 1,80 et 2,40 m en surface et un container d'un volume dédié de 3, 4 ou 5 m³ placé entre 2,10 et 3,50 m en profondeur. Des PAV enterrés existent à Batzendorf, Hochstett et Haguenau.
- coût de l'investissement ; entre 10 000 et 12 000 € par PAV, pris en charge par la CAH,
- quantité ; il faut compter un PAV pour 600 personnes, soit 3 ou 4 PAV sur Mommenheim compte-tenu du nombre d'habitants,

- localisation ; le PAV doit être :
 - ✓ situé à proximité d'un axe passant (pour piétons et véhicules) ou d'un lieu de rencontre,
 - ✓ pratique d'accès (stationnement aisé aux abords des bornes) et longtemps accessible (au-delà des horaires en vigueur en déchetterie, idéalement 24h/24),
 - ✓ implanté dans un secteur densément peuplé (nouveaux lotissements), en voie de passage en CAH (exemple du conteneur aérien de Wahlenheim) ou encore sur le parking de grandes surfaces alentours (nécessité de conclure une convention d'occupation du domaine privé), par exemple au Super U de Bernolsheim, mais à condition que la Commune de Bernolsheim opte pour le PAV et hormis sur le périmètre de Brumath qui reste en porte à porte.

D'ici 2022, le ramassage du plastique effectué actuellement en porte à porte se fera également au moyen de bacs, en sus des bacs destinés aux déchets organiques, soit à terme quatre bacs par foyer pour le tri sélectif.

Concernant ce sujet, M. Gérard MITTELHAEUSER soulève le problème de l'espace de stockage, notamment dans le quartier des Tuileries où le manque de place risque de s'avérer le plus prégnant.

M. Jeannot KLEIN s'interroge sur l'intérêt d'avoir mutualisé la collecte au niveau de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, si certaines communes se désolidarisent (exemple de Brumath), et sur le fait de revenir sur le choix fait en 1997. M. Joseph KUHN abonde dans le même sens et critique la décision qui est prise systématiquement au nom de la rentabilité économique.

Mme Aniko JUNG interpelle pour sa part l'assemblée sur la problématique du portage par ou pour le compte des personnes âgées dépendantes, qui relève néanmoins d'un débat sociétal plus large.

M. le Maire souligne l'intérêt de pouvoir se défaire du verre à recycler en même temps que des bouteilles consignées à l'occasion des courses faites au supermarché et milite pour la mise en place d'un PAV devant les grandes surfaces.

M. Jean-Luc GWISS pose la question du financement des travaux d'installation des Points d'Apport Volontaire.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une compétence gérée par la CAH et que le marché de collecte doit être renouvelé pour une période de 7 ans, ce qui implique que la décision qui sera prise ce soir au vu des enjeux économiques et financiers entre PAV ou principe de collecte en porte à porte - avec un rééquipement en bac de l'ordre de 55 000 € d'investissements - vaudra pour cette même période et insiste sur le fait que ce marché ne pourra pas faire l'objet d'une renégociation avant son terme.

En l'état actuel du dossier, le coût réel de l'opération ne sera connu qu'après conclusion du marché afférent et sera difficilement identifiable pour le nouveau service rendu, hormis pour les communes qui conservent la gestion de la collecte du verre en porte à porte. Le coût de fonctionnement dépend fortement du nombre d'adhérents et de la fréquence du ramassage qui peut néanmoins justifier le différentiel de prix.

Cependant, à la demande de comparatifs financiers sollicitée par M. Joseph KUHN, M. Alain BIETH répond que l'on peut relever une différence notable au niveau du coût de ramassage du verre à la tonne : 147 € pour le porte à porte contre 65 € pour le PAV. Il précise que l'utilisateur identifiera clairement les frais supplémentaires d'environ 15 € sur sa facture dans le cas où l'option de la collecte en porte à porte serait retenue. Par ailleurs, il rappelle que la redevance incitative a pour but de réduire les déchets et de tendre vers des habitudes de consommation éco-responsables.

Au terme de ces débats, M. le Maire demande aux membres de passer au vote.

Le choix du mode de collecte du verre est à arrêter ce soir ; soit le ramassage de bacs individuels en porte à porte, soit le dépôt en Points d'Apport Volontaire. La réflexion sur la méthode, la localisation, la sécurisation des abords, la réglementation du dépôt sauvage et le coût sera à mener dans un second temps.

* *
*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise en place à compter de 2019 d'un système de collecte du verre en Points d'Apport Volontaire, via des conteneurs en accès libre destinés à accueillir les emballages en verre des ménages, répartis sur le territoire de la Commune de Mommenheim ;

*La délibération est approuvée avec 11 voix POUR
2 voix CONTRE (M. Joseph KUHN et M. Jeannot KLEIN)
et 6 ABSTENTIONS (Mme Simone HARTER, Mme Elisabeth JAECK,
Mme Aniko JUNG, M. Alain KEITH, Gérard MITTELHAEUSER
et Mme Sandra WILLMANN)*

11. Point sur la situation financière de la Commune en vue des travaux à venir

Rapporteur : M. Francis WOLF

M. le Maire expose l'analyse qu'il a menée sur la situation financière de la Commune de Mommenheim.

L'épargne constituée à fin 2017 s'élève à 570 M€, correspondant à des ressources dégagées pour le financement d'investissements, à laquelle il convient de :

- déduire, à hauteur de 68 M€, des dépenses engagées restant à réaliser au titre des projets suivants :
 - ✓ création de la Voie Verte : 13 k€
 - ✓ aménagement du parking de la Gare : 44 k€
 - ✓ réfection de la salle du Conseil : 8 k€
 - ✓ travaux rue des Vosges : 3 k€
- d'ajouter, à hauteur de 70 M€, des recettes à percevoir au titre des projets suivants :
 - ✓ contribution de Waltenheim-sur-Zorn pour la Voie Verte et autres subventions : 59 k€
 - ✓ aide parlementaire pour le parking de la gare : 8 k€
 - ✓ DETR rue des Vosges : 3 k€

La Capacité d'Autofinancement (CAF) d'un montant de 390 M€ constatée au budget 2017 provient de l'excédent dégagé en section de fonctionnement composé pour l'essentiel :

- de recettes globales pour un montant de 997 M€ : 725 M€ de contributions fiscales directes (TH, TF, autres impôts et taxes), 191 M€ de dotation globale de fonctionnement, 81 M€ de produits du domaine et autres produits et prestations diverses ;
- de dépenses de fonctionnement à hauteur de 607 M€ : 258 M€ de charges en personnel, 134 M€ de charges à caractère général, 112 M€ au titre du FNGIR (fonds de péréquation) et 103 M€ d'autres frais de gestion ;

- soit un taux d'épargne de 39 % à comparer aux 9 % relevés à la CAH.

L'évolution positive de cette capacité d'épargne s'explique principalement par l'augmentation régulière des recettes qui passent de 600 M€ en 2008 à 900 M€ en 2017 (accroissement notable des taxes d'habitation et foncières générées par la Plateforme d'Activités régionale de Brumath et par les nouveaux lotissements et baisse constante de la dotation globale de fonctionnement) et de l'évolution contenue de l'ensemble des dépenses (pour 2018, l'Etat préconise une hausse maximale de 1,20 % par rapport aux dépenses de 2016) et plus particulièrement du FNGIR.

A partir d'une projection favorable pour 2018 et pour les années à venir (au vu des bilans excédentaires constatés depuis 2008), les perspectives d'évolution de la CAF s'annoncent prometteuses et le recours à l'emprunt ne s'avère pas indispensable.

M. le Maire présente ensuite le coût des emprunts (capital emprunté et annuités de remboursement) et leur incidence sur la capacité d'épargne des années à venir en fonction du montant emprunté et en tenant compte d'un taux d'intérêt fixe de 2 % sur 15 ans. En partant de l'hypothèse d'une CAF de 390 M€, des simulations sont envisagées ; le taux d'épargne oscillerait ainsi entre 35 % pour un emprunt de 500 M€ et 24 % pour un emprunt de 2 000 M€.

Nos ambitions en la matière se veulent à la fois :

- contraintes en raison de l'intervention étatique et du non respect des engagements pris par l'Etat ; FNGIR, dotation de fonctionnement, choix de la fiscalité locale et services rendus à la population ;
- responsables grâce à une gestion bien suivie ; maîtrise des budgets, choix des investissements, engagements pris par la commune, fiscalité raisonnée, pacte financier CAH ;
- intactes de par notre volonté de développement ; réponse aux attentes et aux besoins des concitoyens, projets pertinents, conscience lucide à court, moyen et long termes pour les prochains mandats.

Etant en possession de capacités d'autofinancement et d'emprunt suffisantes, il est de bon augure de lancer les projets d'investissement prévus de longue date ou validés tout dernièrement, à savoir :

- valorisation du site de la ferme Krauth,
- construction d'ateliers municipaux,
- Foyer Saint-Maurice,
- mise en place des Points d'Apport Volontaire.

Il est proposé de débattre de ces dossiers lors de commissions élargies qui se tiendront aux dates suivantes :

- Commission des Travaux : jeudi 22 février 2018 à 20h00
- Commission des Finances : mardi 27 février 2018 à 20h00
- Commission des Affaires Scolaires : mercredi 28 février 2018 à 20h00

Un mail de confirmation sera envoyé prochainement.

12. Divers

- M. le Maire rappelle que les élus de la Commune de Waltenheim-Sur-Zorn ont convié les membres du Conseil Municipal à une soirée festive vendredi prochain à 19h00, le 16 février 2018, afin de commémorer le succès du chantier de la Voie Verte.
- L'épicerie solidaire sera inaugurée au mois de mars à Brumath ; un bénévole de Mommenheim s'est déjà engagé dans cette action, d'autres bénévoles volontaires sont recherchés. L'information sera transmise aux membres du CCAS.
- M. Jeannot KLEIN demande que la voiture abandonnée dans la zone d'activités rue de Rome fasse l'objet d'un nouveau signalement à la gendarmerie vu son état de détérioration.
- M. le Maire a été alerté par la gendarmerie pour des faits de cambriolages qui sont survenus dernièrement rue Saint Maurice, rue des Roses et rue de Haguenau. Ceux-ci ont été commis par des individus démarchant en porte à porte en tout début de soirée. L'information a été diffusée via le site « Voisins Vigilants » et les forces de l'ordre ont intensifié leurs patrouilles.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 22h30.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Francis WOLF